

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Alleins - Contrat départemental de développement et d'aménagement
2018/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Alleins pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2018/2019, conformément à l'annexe 1.

REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS EN CENTRE-VILLE

La plupart des rues du centre historique sont étroites tandis que les rues des nouveaux quartiers sont plus larges. Le périmètre de l'étude a ciblé les voies à fort potentiel du centre du village afin de valoriser le patrimoine historique. Le cours V. Hugo sera « végétalisé » pour limiter le stationnement et ainsi reprendre sa fonction d'avenue principale du village. La rue du 4 septembre sera traitée en chaussée partagée, sans stationnement, afin que les habitants s'approprient l'espace public. La place de la République sera « végétalisée » pour devenir un espace de détente, sans stationnement. La rue de l'Egalité passera à sens unique et un large trottoir d'un seul côté sera créé.

Le montant global de cette opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 1 352 501 € HT dont 1 047 401 € HT pour la tranche 2019. Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat d'un montant de 135 250 €. L'aide départementale pourrait s'élever à 811 501 €, dont 628 441 € pour la tranche 2019.

REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE CRECHE EN RESTAURANT SCOLAIRE

Le bâtiment occupé actuellement par la crèche « Les pitchounets » sera restructuré pour accueillir la cantine scolaire de l'école primaire qui de facto augmentera sa capacité d'accueil. La libération de cet espace permettra de transférer une classe de primaire implantée à la mairie.

Le montant global de cette opération, prévue en 2019, s'élève à 350 000 € HT. Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention. L'aide départementale pourrait s'élever à 210 000 €

La participation globale du Conseil départemental pourrait être fixée à 838 441 € pour la tranche 2019 sur une dépense subventionnable globale de 1 397 401 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 173 du 29 juin 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL